

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-365

Modification règlement du Service Enfance

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU la décision du Président n° 2021-269 du 3 juin 2021 approuvant le nouveau règlement Enfance unique, harmonisé pour toutes les structures communautaires d'accueil Enfance du territoire,
- VU la décision du Président n° 2021-511 du 6 décembre 2021 approuvant l'intégration du service Enfance de Saint Hilaire de Chaléons au règlement Enfance à compter du 1^{er} janvier 2022,
- VU la décision du Président n°2023-274 du 26 juin 2023, modifiant le règlement Enfance à compter de la rentrée 2023/2024,
- VU l'avis favorable de la commission communautaire « Petite enfance, enfance, Jeunesse » du 5 juin 2024,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement intérieur des structures communautaires d'accueil Enfance (accueil des tout-petits en ALSH, précisions sur les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) modification d'ouvertures, précisions et ajustements divers...).

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le règlement intérieur des structures communautaires d'accueil Enfance du territoire modifié, applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 (joint en annexe),

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 août 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND